

10

RAPPORT

OBJET : MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ÉCOMOBILITÉ – ACTIONS 2009

Le développement de l'usage du vélo représente un axe majeur de la politique d'écomobilité qui sera mise en œuvre à Metz. La première priorité est de développer les infrastructures dédiées aux vélos. Aussi, il est proposé de réaliser un premier programme de travaux qui comprend les opérations suivantes :

1. Stationnement vélo en centre ville

Suite à l'ouverture du plateau piétonnier, il est constaté un besoin croissant de stationnement vélo au plus proches des lieux de vie. (commerces, restaurants, services publics, cinéma).

La réponse à ce besoin consiste à créer 180 places de stationnement vélos, soit 90 arceaux repartis sur 19 sites. Le type de mobilier et son intégration dans les sites ont été validés par l'Architecte des Bâtiments de France et ne constitue pas de gêne pour l'usage habituel du plateau piétonnier.

Le montant des travaux et acquisitions est estimé à 30.000 euros T.T.C.

2. Zone 30 du centre-ville, première tranche des contresens cyclables

Dans le cadre de la création d'une zone 30 dans le centre-ville, l'instauration des contresens cyclables permettra de constituer des itinéraires pertinents au cœur de la ville.

• Liaison place Mazelle/place de la République :

Cet itinéraire empruntant la rue d'Asfeld, la place St-Thiéobault, le rempart St-Thiéobault, la rue Chatillon et la rue Ste-Glossinde est une alternative à l'utilisation de la rocade des boulevards (avenue Jean XXIII et Foch).

Il est proposé, dans une première phase, de réaliser :

- la rue d'Asfeld (suppression de 3 places de stationnement et inversion du côté du stationnement) ;
- la place St-Thiéobault.

L'itinéraire pourrait être complété à la mise en service du TCSP par l'aménagement :

- du rempart St-Thiéobault,
- de la rue Chatillon,
- de la rue Ste-Glossinde.

• Liaison Porte des Allemands/place du Quarteau :

Des contresens cyclables seront aménagés dans les espaces apaisés que constituent la rue du Grand Wad, la place des Charrons, la place du Pont à Seille. Ils se poursuivront en parallèle de la rue Coislin sur la voie qui contourne le parking en lieu et place de 6 emplacements de stationnement pour aboutir place du Quarteau.

Le montant des travaux est estimé à 25.000 euros T.T.C.

3. Aménagement cyclable de la rue du Dauphiné

L'aménagement proposé est constitué d'un sens cyclable dans la circulation en zone 30 et d'un contresens séparé de la chaussée sous forme de piste cyclable unidirectionnelle.

Cet aménagement constitue :

- un maillage cyclable de la zone GPV.
- un élément liaison entre le Technopôle ou l'Actipôle et la rue du Général Metman par la passerelle du Fort des Bordes.

Le montant des travaux est estimé à 120.000 euros T.T.C.

4. Aménagement cyclable du quartier de la Grange aux Bois

Le quartier de la Grange aux Bois est conçu autour d'une coulée verte. Il est déjà prévu de prolonger cette coulée verte jusqu'au futur équipement sportif de la Baronète qui sera en service en 2010. Ceci constitue une opportunité d'irriguer le quartier de la Grange aux Bois par un réseau cyclable et desservir des destinations importantes.

Le montant des travaux est estimé à 215 000 euros T.T.C.

5. Pont des Morts

La résorption d'un certain nombre de points noirs doit faciliter les liaisons interquartiers. Le pont des Morts et le pont de Fer sont au nombre de ces difficultés sur les itinéraires cyclables reliant Devant-les-Ponts au Centre-Ville.

A cet effet, il est nécessaire d'examiner la faisabilité d'un équipement cyclable permettant de sécuriser les usagers sur le pont des Morts.

Une enveloppe de 102.000 euros permettra d'engager une première phase de travaux pour relier le Saulcy à la véloroute en tenant compte des travaux de rehaussement du pont du Canal par V.N.F.

6. Stationnement vélo de service dans péristyle

A titre expérimental, 6 vélos dont 3 électriques seront à disposition des agents de l'hôtel de ville. Il est proposé d'intégrer leur stationnement au réaménagement global du péristyle, comme témoignage de la volonté de la municipalité d'encourager ce mode de déplacement.

L'intégration du stationnement des 6 vélos de service coûte 8.000 euros T.T.C.

7. Elaboration d'un Plan de Déplacement Administration (PDA)

Enfin et dans le cadre de sa démarche Agenda 21, la Ville de Metz doit pouvoir démontrer son exemplarité dans le domaine du développement durable, notamment au niveau des déplacements professionnels de ses agents. C'est pourquoi il est proposé qu'une étude soit lancée pour permettre l'élaboration d'un Plan de Déplacements Administration (PDA) et favoriser l'utilisation par les agents municipaux de modes de déplacements doux tout en tenant compte de la multiplicité des sites.

Le coût de cette étude est estimé à 30 000 euros TTC finançable pour moitié par l'ADEME.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider :

- d'une part de la réalisation des travaux pour un montant global de 500 000 euros TTC ;
- d'autre part le lancement d'une étude en vue de l'élaboration d'un Plan de Déplacements Administration.

d'où les motions suivantes :

MOTION 1

OBJET : MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ÉCOMOBILITÉ – ACTIONS 2009

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics, pris en son article 8 ;

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26, 33 et 57 à 59 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt qui s'attache à développer sa politique en faveur des modes de déplacements doux ;

DECIDE :

- d'augmenter les capacités de stationnement des vélos au centre-ville en aménageant 180 places supplémentaires ;
 - d'aménager au centre-ville une première tranche d'itinéraires sur lesquels les cyclistes seront autorisés à circuler à contresens ;
 - d'aménager une piste cyclable rue du Dauphiné ;
 - de compléter le réseau cyclable du quartier de la Grange aux Bois en accompagnement des travaux d'extension de la coulée verte ;
 - de lancer les études de faisabilité pour la création d'un itinéraire cyclable sur le pont des Morts ;
 - de réaliser l'aménagement de l'espace d'accueil des vélos de service à l'Hôtel de Ville ;
- pour un coût global de 500 000 euros T.T.C. à financer au moyen des crédits disponibles au budget de l'exercice en cours ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer les procédures de consultation des entreprises par appel d'offres ouvert ou procédure adaptée pour l'exécution de tous travaux et commandes de fournitures ou prestations spécialisées qui s'avèreraient nécessaires, conformément au Code des Marchés Publics ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces opérations, notamment les marchés après attribution ainsi que les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

René DARBOIS

MOTION 2

OBJET : Elaboration d'un Plan de Déplacement Administration (PDA)

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa démarche Agenda 21, la Ville de Metz doit pouvoir démontrer son exemplarité dans le domaine du développement durable, notamment au niveau des déplacements professionnels de ses agents,

CONSIDÉRANT qu'une étude sur les déplacements des agents municipaux doit être lancée pour permettre l'élaboration du Plan de Déplacement Administration (PDA) de la Ville de Metz et favoriser l'utilisation par les agents de modes de déplacements doux, tout en tenant compte de la multiplicité des sites,

CONSIDÉRANT que cette étude est estimée à 30 000 euros TTC et qu'elle pourra être subventionnée à hauteur de 50% par l'ADEME,

DECIDE de lancer l'étude pour la réalisation d'un Plan de Déplacement Administration (PDA),

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

DEFERE à la Commission d'Appel d'Offres l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires pour la mission d'accompagnement à l'élaboration du Plan de Déplacement Administration,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels,

SOLLICITE toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et notamment celle de l'ADEME.

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué :

René DARBOIS